



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ORNE

REUNION DU COMITE TECHNIQUE LOCAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le Comité Technique Local s'est réuni le **mercredi 28 juin 2017**, à la DDFIP de l'Orne, à Alençon, sous la Présidence de M. GUILLON, dans la formation suivante :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

M Laurent GUILLON, directeur départemental, Président ;
M Marc BORREDON, adjoint au Directeur départemental ;
Mme Annick GENIN-TOUREL, responsable de la MDRA ;
Mme Stéphanie BOCCOU, responsable du Pôle gestion fiscale
M Cédric CHOPLIN, responsable du Pôle Pilotage et Ressources.

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL :

Au titre du syndicat FO DGFIP

- M Olivier GAUDRON, titulaire,
- M Thierry DELAUNE, titulaire,
- M. Bruno VILLAIN, suppléant avec voix délibérative en remplacement de Mme ROBIN ;

Au titre du syndicat Solidaires Finances publiques

- M. Michel LESUR, titulaire ;
- *M. Christian VAN PARYS, suppléant avec voix délibérative en remplacement de M. LECHEVALIER est excusé ;*

Au titre du syndicat CFDT Finances publiques

- Mme Marie-Christine QUENTIN, titulaire ;
- M Jacques HUET, suppléant ;

Au titre du syndicat CGT Finances publiques

- Mme Laetitia JUIGNET, titulaire,
- M Jean – Jacques OESINGER, suppléant.

Secrétariat : Mme Cécile JOUVENCEL.

Secrétaire adjoint : M Jacques HUET (Syndicat CFDT Finances publiques)

L'ordre du jour est le suivant :

1. Installation des SPF d'Argentan et de Mortagne-au-Perche à Alençon :
 - règlement intérieur des services renommés SPF Alençon 3 et SPF Alençon 4 (pour information)
 - horaires d'ouverture du SPF Alençon 3 et du SPF Alençon 4 (pour avis).
2. Rattachement du Pôle enregistrement au SPF d'Alençon 1
 - règlement intérieur du SPF-E Alençon 1 (pour information).
3. Modification des horaires d'ouverture de la DDFiP (pour avis).
4. Présentation des résultats du baromètre social de la DDFiP (pour information).
5. Projet d'adaptation des structures et du réseau départemental (ASR) pour 2018 (pour avis).
6. Présentation de la réorganisation de la mission domaniale au 01/09/2017 (pour avis).
7. Questions diverses.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance à 9h30.

Déclarations liminaires:

Une déclaration liminaire pour le syndicat FO DGFIP est lue par M. GAUDRON (Annexée).

Une déclaration liminaire pour le syndicat CFDT Finances publiques est lue par Mme QUENTIN (Annexée).

- Le Président indique qu'il ne pouvait pas communiquer sur les projets de l'ASR 2018 en période de réserve électorale. Les directeurs ont pu démarrer la concertation locale vendredi 16 juin. Les organisations syndicales ont été réunies de manière informelle dès le lundi suivant et une information a été délivrée aux responsables de service. Les acteurs locaux ont donc été correctement informés. La date limite pour la concertation locale est fixée au 15/08/2017 par le directeur général. Le calendrier s'impose au Président : il aurait été possible de faire un CTL au mois de septembre, mais le Président a souhaité, pour un meilleur dialogue social, réunir le CTL dès à présent.
- A la remarque, de la CFDT, que le Président est « têtue » par rapport au projet de fermeture du SIP/SIE de l'Aigle, le Président répond qu'il est simplement en cohérence : le ministre avait indiqué en 2016 qu'il convenait de différer l'applicabilité du projet à l'ouverture de la maison des services au Public (MSAP). Cette ouverture est envisagée entre juin et septembre 2018.

M GAUDRON fait remarquer que la MSAP n'est pas encore commencée.

- Au reproche de marche forcée, le Président demande si l'immobilisme vaudrait mieux. Le projet relatif au SIP/ SIE n'est pas une surprise. Par ailleurs, des projets de transfert du recouvrement avaient déjà été présentés pour l'ASR 2017 pour 2 trésoreries. Les projets avaient été reportés suite à la remarque d'élus locaux préférant un projet plus global sur le département. Pour l'ASR 2018, est ajouté le projet de fermeture de la Trésorerie de

Putanges. Ainsi, le Président estime que le projet d'ASR pour 2018 est acceptable et sans démesure.

- En ce qui concerne les évaluateurs du Domaine, ceux du département de l'Orne ont eu l'information en temps réel. Le cas de l'inspectrice sera évoqué lors de la CAPL n°1. A titre personnel, le Directeur regrette qu'elle n'ait pas pu rejoindre le Pôle d'évaluation à Caen.

Mme QUENTIN précise à ce sujet qu'il s'agit d'un mépris de la DGFIP mais pas du niveau local.

Les questions à l'ordre du jour sont évoquées dans un ordre différent de celui indiqué sur les convocations.

QUESTION N°1 : Projet d'adaptation des structures et du réseau départemental (ASR) pour 2018 (pour avis).

1. Projet de fermeture de la trésorerie de Putanges

Mme GENIN-TOUREL présente le projet. Par rapport à la fiche qui a été envoyée en préparation de séance, elle précise qu'une évolution sur le transfert du SPL est proposée. Suite à discussion avec la Présidente de la CDC du Val d'Orne, 5 communes seraient transférées vers la trésorerie de Flers et Bocage, communes appartenant à la Communauté d'agglomération de Flers.

M OESINGER indique qu'il est difficile de voter sur une définition de périmètre qui n'est pas stabilisée. La question des charges de travail se pose.

Mme GENIN-TOUREL explique justement que cela permet un certain rééquilibrage vers la trésorerie de Flers et Bocage.

Le Président indique que le vote est sur le projet global.

Mme GENIN-TOUREL précise que cela permet de mettre en cohérence les périmètres de l'intercommunalité avec celui de gestion des communes par les trésoreries.

Elle indique par ailleurs que les transferts d'emplois ne sont pas évoqués pour le moment. Une analyse plus globale au regard des charges des postes sera menée dans le cadre du prochain dossier emplois.

Mme QUENTIN fait remarquer que les transferts d'emplois seront connus trop tardivement pour les agents concernés.

Le Président répond que pour Putanges, la question des effectifs est limitée au responsable de service, qui deviendrait chargé de mission. Un seul agent de catégorie B, ALD Argentan, est actuellement affecté et cet agent rejoint l'EDR au 01/09/2017.

M GAUDRON signale que des agents étaient volontaires pour rejoindre la trésorerie de Putanges dans le cadre du mouvement local de catégorie B. Par ailleurs, les conditions de travail du trésorier ne sont pas simples. En outre, une catégorie d'usagers n'auront plus accès au service public dans cette zone géographique.

Le Président demande si la situation actuelle est satisfaisante en terme de qualité de service. Les agents sont en nombre très limité, obligeant souvent la fermeture de la trésorerie de façon imprévue. Pour les trésoreries de moins de 3 ou 4 agents, il faut convenir qu'il est de plus en plus difficile de faire face en cas de maladie, congés ou formation. La taille de la structure ne permet plus de rendre un service public de qualité. En ce qui concerne le relationnel avec l'utilisateur, le

conseil aux petites collectivités doit rester aussi présent qu'aujourd'hui. Il faut par ailleurs examiner quelles réponses peuvent être données aux personnes qui ont des difficultés à entrer dans l'ère du numérique, et c'est l'objet de la concertation externe.

A Vimoutiers par exemple, des permanences sont effectuées à la MSP communale lors des campagnes. A Putanges, il s'agit d'une MSP postale : il n'y aura donc pas de permanence car il faut déboursier 50 € par demi-journée. Ainsi la permanence sera effectuée dans un autre local ce qui n'est pas compréhensible pour les usagers. Le Président estime que des permanences gratuites devraient pouvoir être effectuées, la Convention entre la Poste et la DGFIP devant être revue en ce sens. La Présidente de la CDC a indiqué qu'elle recevait encore des loyers en numéraire car les usagers n'ont pas toujours confiance dans la dématérialisation. Il faut insister sur le fait que le système informatique de la DGFIP est sécurisé et que lorsqu'un remboursement est attendu, cela est fait très rapidement.

M OESINGER demande s'il existe une taille critique pour les SIP/ SIE à partir de laquelle la direction envisage de fermer le service.

Le Président répond par la négative. Les fermetures de trésoreries sont dues pour l'essentiel à des difficultés de gestion (le Theil, Vimoutiers) et c'est le cas aujourd'hui pour Putanges.

2. Projet de transfert du secteur recouvrement des Trésoreries mixtes de Bellême, de Sées, de Putanges et de Gacé vers les SIP

Mme GENIN-TOUREL indique que le prélèvement à la source en 2019 renforce la légitimité de ces projets.

M HUET fait remarquer que les trésoreries concernées vont voir leurs effectifs diminuer et leur situation sera comparable à celle de la Trésorerie de Putanges.

Le Président estime que le recouvrement est une mission qui repose dans la plupart des cas sur un seul agent dans les postes et cela crée une situation de fragilité. Sur l'avenir de ces trésoreries, le sujet ne se pose pas pour le moment. Ce qui compte, ce sont les difficultés actuellement rencontrées, notamment à Sées, par les agents et le responsable de service. Des agents sont certes affectés à Sées, mais détachés sur d'autres services dans le cadre de la gestion humaine des ressources.

Selon M GAUDRON, ces trésoreries du réseau rural ont vocation à disparaître. Il relaye une forte inquiétude au niveau des postes : si le recouvrement part, c'est la fin programmée de la trésorerie. La mutualisation des missions a aussi ce revers.

M OESINGER fait remarquer que les orientations pour les cinq années à venir sont connues : l'objectif du gouvernement est de 120 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique !

Le Président précise qu'il s'agit de 50 000 suppressions pour la fonction publique d'État et 70 000 pour les collectivités territoriales, avec des variations en positif ou négatif suivant les ministères.

M HUET suppose, qu'à la DGFIP, cette variation sera plutôt négative.

Le Président ajoute que la situation des finances publiques est très inquiétante. La DGFIP a fait jusqu'alors beaucoup d'efforts et cela est à son honneur. Par ailleurs, ce sont les députés qui votent les suppressions d'emplois et cela a des répercussions dans l'Orne.

Mme QUENTIN fait remarquer que le double langage dure déjà depuis trop longtemps. Quelles que soient les orientations des gouvernements en place, les suppressions d'emplois continuent

tout en prônant le besoin de proximité en milieu rural.

M OESINGER souligne l'importance croissante de la corruption en France. Cela représente entre 60 et 80 milliards d'euros par an selon les sources. Les « panamas papers », documents dévoilés grâce à des lanceurs d'alerte, révèlent l'ampleur massive du phénomène. Les riches et les grandes entreprises se soustraient aux impôts nationaux, laissant aux moins fortunés le soin de financer les budgets publics. Malgré cela, l'administration fiscale continue à supprimer des emplois au lieu de renforcer le domaine du contrôle.

Le Président répond que depuis 5 ans, un arsenal juridique important a été mis en place contre la fraude fiscale.

M OESINGER estime que les décisions ne viennent pas que d'en haut, mais aussi d'initiatives locales.

Le Président répond qu'il ne fuit pas ses responsabilités, les projets présentés sont les siens et sont soumis à la concertation. Par contre, le Président ne décide pas des suppressions d'emplois.

M OESINGER aborde la question des détachements qui sont de plus en plus fréquents dans cette direction. Il estime que ce n'est pas un mode de gestion normal des emplois. Le cadre normal est celui du respect des droits et garanties des agents. C'est ce qui permet une gestion équitable et des règles transparentes et lisibles par chacun. Le développement des détachements revient à introduire l'arbitraire et à mettre les agents en concurrence les uns avec les autres.

Le Président reconnaît qu'il a une gestion humaine des ressources puisqu'il tient compte si nécessaire des situations personnelles. Mais, même si la règle administrative est parfois contournée, cela est fait en transparence lors des CAPL et suite aussi au rôle d'alerte des organisations syndicales.

M HUET attire l'attention sur le nombre croissant de situations individuelles à gérer. Ainsi, il y avait moins de détachements il y a 10 ans et cela est à lier à la situation des services qui se dégrade.

3. Projet de fusion du SIP/ SIE de L'Aigle avec le SIP/ SIE de Mortagne-au -Perche

Mme GENIN-TOUREL rappelle que ce projet a déjà été présenté dans le cadre de l'ASR 2017. En ce qui concerne la MSAP, les plans avancent très bien et la DDFIP est largement associée dans le cadre de l'installation de la Trésorerie.

Le Président souhaite lever deux ambiguïtés sur ce dossier :

1) Il n'a jamais été envisagé de transférer le SIP/ SIE à la MSAP. Les locaux ne sont pas prévus à part un poste d'accueil pendant les campagnes d'IR.

M GAUDRON précise que Mme LOUWAGIE aurait les locaux pour accueillir le SIP.

Le Président répond qu'une décision ministérielle reporte la fermeture du SIP/ SIE à l'ouverture de la MSAP.

2) A la crainte des agents sur l'affectation d'office, le Président indique que les agents ont une garantie de maintien à résidence. Il n'a jamais pensé ou dit que les agents seraient affectés d'office alors qu'il n'en a pas le droit. Il estime que peut être 1/3 des agents suivraient leur mission car ils aiment leur métier, un autre tiers resterait à résidence, le tiers restant hésitant encore.

M OESINGER rappelle que toute pression pour influencer sur le libre choix des agents serait inadmissible. Parmi les agents que la suppression éventuelle pourrait toucher, certains exercent

leur métier depuis de longues années et il est bien compréhensible que ces personnes ne souhaitent pas recommencer sur un nouveau métier.

Le Président répond que des mesures d'accompagnement seront prises pour les agents effectuant L'Aigle/ Mortagne tous les jours.

M GAUDRON pose la question de savoir comment la Direction va s'organiser, si tous les agents demandent à rester à résidence. Y aura t-il des détachements ?

Mme QUENTIN rappelle deux éléments au Président :

1. Les agents ne veulent pas de la fermeture du SIP/SIE de L'Aigle. Ils sont cohérents avec eux-mêmes, et ne demanderont pas un report : ce serait accepter l'idée même de la fermeture.
2. Dans un deuxième temps, si le projet devait être validé, les agents savent qu'ils ne pourraient pas tous rester à résidence. Dans cette hypothèse, ils se posent la question de l'exercice des missions, car ils ont une grande conscience professionnelle. Des mesures d'accompagnement seront à mettre en place, peut être du travail à distance. Ils souhaiteraient être rassurés sur ce point.

En tout état de cause, les agents sont contre ce projet.

Le Président se rend vendredi à L'Aigle après une visite de M BORREDON et de Mme GENIN-TOUREL le vendredi 23 juin. Si le projet est validé, des mesures d'accompagnement seront bien entendu mises en place. Une rencontre avec Mme LOUWAGIE a eu lieu vendredi dernier : le dialogue a été respectueux, même si des désaccords persistent.

Mme QUENTIN signale que les agents ne sont pas contre pour être contre, mais des inquiétudes se font jour par rapport au bassin de vie de l'Aigle où des zones blanches existent. Il convient de ne pas aller trop vite alors que la situation numérique n'est pas réglée.

Le Président rappelle la situation des effectifs dégradée et le manque d'attractivité du secteur.

M GAUDRON estime que ce manque d'attractivité est remis en cause par les agents. En filière fiscale, cette situation n'est réelle que depuis environ 4 ans.

Mme GENIN-TOUREL répond que sur la filière gestion publique, cela fait beaucoup plus longtemps (proposition de postes spécifiques déjà dans les années 2000).

Mme QUENTIN réplique que les agents hésitent à demander des services susceptibles de fermer.

M OESINGER demande si des études ont été menées sur la connectivité des usagers à internet dans ces zones. Il estime que cette résignation à l'abandon des territoires ruraux est inadmissible : les usagers payent des impôts, ils ont aussi besoin de services en contrepartie.

M GAUDRON ajoute qu'il faut aussi se méfier des vases communicants !

Le Président rappelle qu'à L'Aigle, on ne touche pas à la trésorerie qui est intégrée à la MSAP : ainsi la présence de la DDFIP est assurée. Il estime qu'il y a trop de SIP/ SIE dans le département. Enfin, la situation de l'accueil des personnes en situation de handicap est préoccupante : il aurait souhaité l'aménagement d'un bureau d'accueil pendant les campagnes.

Mme QUENTIN répond que les problèmes de locaux pouvaient être résolus autrement en transférant le SIP à la MSAP.

M LESUR pense que le problème de l'attractivité n'est pas réglé avec une RAN qui ne comporterait que deux trésoreries à terme. Le problème de l'attractivité risque de se répercuter sur la RAN de Mortagne.

Le Président répond que compte tenu de l'échec du projet de modification sur la RAN de L'Aigle en 2015, ce dernier ne sera pas représenté.

Mme QUENTIN indique que le projet de fermeture du SIP/ SIE de L'Aigle inquiète bien au-delà du site de L'Aigle et que l'ensemble des agents du département ont des craintes pour l'avenir.

Le Président répond que les projets sont difficiles à porter et qu'il y a pas d'autre projet de cette ampleur pour le département.

VOTE SUR L'ENSEMBLE DES PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE L'ASR pour l'année 2018

Pour : /

Contre: à l'unanimité
FO DGFIP : 3
SOLIDAIRES Finances publiques : 1
CGT Finances publiques : 1
CFDT Finances publiques : 1

Abstention : /

QUESTION n°2 : Présentation de la réorganisation de la mission domaniale au 01/09/2017 (pour avis)

M BORREDON présente les éléments de contexte de ce dossier. Des critiques fortes ont été émises sur la politique immobilière de l'État et il convient de positionner et solidifier l'action de la DGFIP sur ce secteur. Ainsi, il est proposé une évolution d'organisation et de service au plan territorial. Cela concerne 1000 ETP. En matière de gestion domaniale, l'Orne dépendra du Pôle régional de Rouen et en matière d'évaluation, 56 pôles sont créés et le département dépendra du Pôle d'évaluation domaniale de Caen.

La concertation sur cette réforme a commencé depuis février 2016. Deux choix étaient possibles, réorganiser les RH avant ou après la réorganisation de la mission. Le choix a été fait de caler les RH avant de réorganiser les missions.

Dans le département, le responsable départemental bascule ainsi complètement sur la division SPL. Le cadre B affecté sur la gestion ne voit pas sa situation remise en cause. Les évaluateurs ont par contre été directement impactés et une information complète leur a été apportée au fur et à mesure de l'évolution du projet.

L'agent directement concerné, qui avait demandé à rejoindre le PED de Caen, n'a pas obtenu satisfaction dans le cadre du mouvement national de mutations et cela est regrettable. Tout a été mis en œuvre pour que cette mutation puisse être obtenue. Désormais, tout sera mis en œuvre pour accompagner la transition de l'agent vers de nouvelles fonctions.

Mme QUENTIN indique qu'elle a participé à tous les groupes de travail au niveau national. Elle entend bien les critiques qui ont été formulées, mais les réponses apportées sont discutables. La réorganisation nationale de la DIE n'impliquait pas la suppression des évaluateurs en local, des antennes pouvaient être conservées.

M BORREDON répond que la DIE permet de renforcer l'action et l'impact en matière de PIE. Le 2^e volet de la réforme a pour objectif d'augmenter les moyens de la PIE. D'autres évolutions (seuils, modalités de saisine) induisent cette modification au niveau local.

Mme QUENTIN répond que le service public en milieu rural va encore en pâtir, car les petites communes vont devoir se débrouiller. Les apports de la DGFIP étaient surtout importants pour ces petites communes. Ce service va disparaître avec la hausse des seuils.

M BORREDON explique que les seuils n'avaient pas été revus depuis longtemps et cela a été effectué en lien avec les associations d'élus.

Mme QUENTIN dénonce ce double langage des élus entre le local et le national.

M BORREDON répond que sur l'aspect seuil, cela a été concerté. En outre, le recentrage de l'activité évaluation était attendu. Une Charte de l'évaluation a été élaborée. Elle permet de cadrer la procédure et constitue un engagement de qualité de la part de la DGFIP. Par ailleurs, un service de consultation des valeurs locatives et foncières sera mis en place, qui permettra de donner une valeur moyenne sur le territoire. Enfin, les communes sont aussi rattachées à des intercommunalités ou se sont regroupées en communes nouvelles, elles ne sont donc pas livrées à elles-mêmes.

M OESINGER demande si l'auto-évaluation des collectivités locales est possible avec PATRIM ?

M BORREDON répond que PATRIM permet d'avoir une vision collectivité de ce que peuvent déjà avoir les usagers. De plus, pour l'Orne dans la majorité des cas, ce sont des biens standard.

Mme QUENTIN estime que sur le fond, la DGFIP a pris ce dossier à la légère par rapport aux personnes concernées. L'évaluatrice n'a pas eu le choix de suivre sa mission et c'est la première fois qu'un tel scénario arrive. Dans un premier temps, elle a beaucoup hésité à faire le choix de demander à suivre sa mission, les réponses de la centrale variant, sur certains points, de jour en jour. Elle a finalement déposé une demande de mutation, mais ne l'a pas obtenue. Il n'est pas

normal que les évaluateurs départementaux n'aient pas pu suivre leur mission, au vu de leurs compétences et de la formation lourde à suivre en matière d'évaluation. Mme QUENTIN déplore le manque de considération accordé à cet agent. Elle espère que ses demandes en matière d'affectation locale seront écoutées.

Par ailleurs, Mme QUENTIN ajoute qu'il ne faut pas oublier le 2ème évaluateur, certes ALD Alençon, qui est aussi impacté, ainsi que le contrôleur qui va désormais se sentir plus seul, la gestion s'étant éloignée à Rouen.

Le Président considère que 4 agents sont concernés et que pour tous, il a fait ce qu'il devait faire.

M OESINGER estime que c'est une mission dont le pilotage était laissé à l'abandon depuis longtemps par une logique comptable et une pénurie en effectifs et moyens. La DIE marque le signe du repli de la présence territoriale des services publics. Il s'agit toujours et encore de baisser la dépense publique.

Le Président ne partage pas cet avis. La mission est essentielle et il a passé beaucoup de temps sur la mission domaniale, avec le traitement de dossiers parfois difficiles.

En ce qui concerne la politique immobilière de l'État, celle-ci a fait l'objet de critiques dans la presse. Des réponses seront prochainement apportées via un article sur Ulysse.

Sur le schéma départemental immobilier de la Région, le temps des réformes n'est pas celui de l'immobilier et inversement. Or, le temps immobilier et les réformes doivent être pensés ensemble.

Mme QUENTIN signale qu'une instruction de mars 2017 sur le fonctionnement serait arrivée sur Escale mais que les agents n'en ont pas eu connaissance. Elle souligne la grande conscience professionnelle des agents qui s'attachent toujours à assurer leur mission au mieux malgré les réformes.

Le Président estime que les agents méritent de l'attention. Il n'a pas eu connaissance de ce fichier. Il assure que le soin apporté au traitement de la situation de l'agent sera à la hauteur, il convient de la rassurer.

VOTE SUR LA REORGANISATION DE LA MISSION DOMANIALE AU 01/09/2017

Pour :	/
Contre:	à l'unanimité FO DGFIP : 3 SOLIDAIRES Finances publiques : 1 CGT Finances publiques : 1 CFDT Finances publiques : 1
Abstention :	/

QUESTION n°3 : Modification des horaires d'ouverture de la DDFIP(pour avis)

M CHOPLIN présente la situation actuelle et les raisons de la demande de fermeture anticipé d'une demi-heure en fin de journée (16h au lieu de 16h30).

Les horaires actuels correspondent à une amplitude hebdomadaire de 32 heures sur 5 jours, soit 8 heures de plus et 1 jour de plus que le minimum prévu.

Le service comptabilité de la DDFiP assure l'accueil généraliste et la réception caisse. Ce service a connu un départ en retraite en début d'année 2017 et un autre départ pourrait intervenir dans les prochains mois. Une fermeture à 16h conduirait à une amplitude hebdomadaire de 30 heures sur 5 jours, et au maintien d'une situation encore bien au-delà de l'amplitude minimale fixée par le cadre national, tout en améliorant les conditions de travail de l'agent d'accueil et l'organisation du service. Par ailleurs, la fréquentation entre 16h et 16h30 est très faible.

Le Président reprend les motivations données par le service. Cette équipe a connu une période difficile et cet aménagement permettrait de faciliter leurs travaux au quotidien.

Mme QUENTIN estime que c'est une baisse du service public rendu à l'usager, mais étant donné que cette demande est formulée par les agents qui n'ont plus d'autre solution pour faire face à leur charge de travail, le syndicat CFDT ne s'y opposera pas.

Les autres organisations syndicales partagent ce point de vue.

Pour :	/
Contre:	/
Abstention :	à l'unanimité
	FO DGFIP : 3
	SOLIDAIRES Finances publiques : 1
	CGT Finances publiques : 1
	CFDT Finances publiques : 1

Mme QUENTIN demande si les chiffres relatifs à la caisse de déport sont connus.

Le Président répond qu'au niveau national peu de report sont effectués car la plupart des usagers payent en carte bancaire. Pour le département un bilan sera effectué lors d'un prochain CTL.

Le Président propose de reporter l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour à l'après midi.

Le prochain CTL aura lieu le 3 juillet à 9h suite au vote défavorable unanime.

Le Président lève la séance à 12h15 et propose une reprise à 13h30, avec un changement de secrétaire de séance et de Président, M GUILLON devant se rendre à une réunion à 14h30.

La Secrétaire,



Cécile JUVENCEL

Le Président,



Laurent GUILLON

Le Secrétaire – adjoint



Jacques HUET

A la reprise de la séance, M. Marc BORREDON assure la Présidence de la séance et M. Eric FAUDEMÉR assure le secrétariat.

QUESTIONS DIVERSES

- Frais de déplacement

M GAUDRON expose la problématique des agents en formation et réservant un hôtel à proximité du lieu de stage. Ils ne sont remboursés que d'un seul aller-retour entre le lieu de stage et l'hôtel s'ils restent plusieurs jours en formation.

M CHOPLIN répond que cette question sera examinée pour voir s'il existe des marges de manœuvre.

- Assemblée générale des OS

Mme QUENTIN demande des éclaircissements sur un courriel envoyé de la Direction pour prévenir de l'organisation de l'assemblée générale d'une organisation syndicale. Elle demande qu'à l'avenir, ce message soit envoyé, à tous les cadres A du département, de manière uniforme pour toutes les OS et avec la même formulation.

- Agents en stage sur Alençon- frais de déplacement

Mme GÉNIN-TOUREL indique que les agents des sites extérieurs qui sont en formation à Alençon pourront bénéficier de conditions préférentielles pour déjeuner au RIA. Aucun droit fixe ne leur sera facturé, sur la base de la liste de stagiaires qui sera adressé au RIA par le service de la formation professionnelle.

QUESTION n°4 : Présentation des résultats du baromètre social de la DDFIP (pour information)

M. CHOPLIN présente les résultats du baromètre social de la DDFIP en faisant un focus sur ses éléments saillants. Il souligne tout d'abord le taux de participation élevé des agents de l'Orne à ce baromètre (68%), qui est supérieur au taux constaté au niveau national.

Il aborde ensuite les points forts et les marges de progrès tels qu'ils ressortent de ce bilan :

*** points forts ou en amélioration:**

- la transmission d'informations intéressantes concernant la DGFIP ;
- la collaboration avec les autres services et l'ambiance de travail ;
- les éléments de motivation dans le travail ;
- le climat social ;

*** marges de progrès :**

- des inquiétudes plus fortes concernant l'avenir ;
- le rythme de changement au sein de la DGFIP ;
- la pression temporelle ;
- le manque de temps pour prendre connaissance des informations et de la documentation.

Il évoque enfin des thèmes particuliers (le stress au travail, les 3 points recensés sur lesquels il conviendrait d'agir en priorité).

M OESINGER met l'accent sur l'absence d'exhaustivité de cet exposé au regard de l'ensemble des thématiques qui sont abordées dans le questionnaire.

M. LESUR relève l'importance du sentiment des agents de ne pas pouvoir faire face (94 % en cumulé), et M VILLAIN souligne que les agents de l'Orne considèrent qu'ils ont d'ores et déjà du mal à faire face à leur charge de travail.

Mme QUENTIN relève que les points forts sont ceux sur lesquels les agents peuvent agir (la solidarité se met en place dans les petites structures), alors que les items en retrait sont liés à des sujets qui échappent au contrôle des agents.

M. GUILLON insiste tout d'abord sur l'excellent taux de participation des agents de l'Orne à cette opération, et précise qu'il perçoit l'inquiétude des agents lors de ses visites de site, liée au manque de visibilité sur la pérennité des structures et des missions. Il ajoute que dans ce contexte, il convient de donner du sens à leur action et d'être en proximité avec eux.

M OESINGER indique que les méthodes de travail qui se sont mises en place, lesquelles exigent souvent de sacrifier les compétences pour ne retenir qu'un travail de masse, génèrent beaucoup d'amertume.

Le Président lui répond en mettant en évidence que l'approche des missions est déjà hiérarchisée dans les services, eu égard à la configuration de chaque structure. De fait, les services sont déjà sensibilisés à la notion d'enjeux.

M. HUET met l'accent sur le décalage qui existe entre les priorités dégagées par la DGFIP, et les arbitrages que les agents doivent faire au quotidien dans l'exercice de leurs missions.

Le Président indique que la DGFIP écrit davantage de choses en ce qui concerne les enjeux à prioriser, et ajoute qu'il est nécessaire d'expliquer localement les priorités à retenir, en veillant toutefois à laisser une certaine dose d'autonomie intellectuelle aux agents.

QUESTION n°5 : Règlement intérieur des SPF Alençon 3 et 4, et modification des horaires d'ouverture des SPF (pour information) et horaires d'ouverture des SPF Alençon 3 et 4 (pour avis)

M CHOPLIN indique que dans le cadre du transfert de siège des SPF d'Argentan et de Mortagne à Alençon, au sein de la cité administrative, il est proposé d'aligner leur jour de fermeture au public sur celui des SPF d'Alençon 1 et d'Alençon 2, soit le mardi.

Mme BOCCOU fait remarquer qu'il existe néanmoins un décalage concernant les horaires d'ouverture de ces services : 8h30 pour tous les services de la cité contre 8h45 pour les SPF. Elle souligne que ces horaires doivent être également harmonisés.

Le Président indique que cette harmonisation horaire sera proposée dans le cadre d'une autre séance, en s'assurant au préalable de l'accord des agents concernés.

Le projet d'harmonisation des horaires d'ouverture est soumis au vote

Pour :	/
Contre:	/
Abstention :	à l'unanimité
	FO DGFIP : 3
	SOLIDAIRES Finances publiques : 1
	CGT Finances publiques : 1
	CFDT Finances publiques : 1

Le Président précise que le rattachement du service de l'enregistrement au SPF d'Alençon 1 impliquera une adaptation de l'expérimentation de la caisse sans numéraire, dans la mesure où ce service va sortir de cette expérimentation en quittant le SIE.

M. LESUR demande s'il est envisagé de faire un bilan de cette expérimentation.

Le Président lui répond qu'un bilan sera effectué en centrale à l'attention du groupe de travail constitué sur ce sujet, et propose d'aborder cette question au cours d'un prochain CTL, suite à l'extension de l'expérimentation.

M. LESUR souhaite avoir un retour de la direction sur l'accueil sur rendez-vous (ASRDV) qui est actuellement expérimenté dans les SIP et SIE de l'Orne.

Mme BOCCOU lui répond que l'accueil sur rendez-vous donne de bons résultats, qui sont liés notamment à la publicité qui en a été faite. Il apparaît que les SIP sont à l'origine de la majorité des rendez-vous qui ont été donnés. Elle souligne également que l'ASRDV est obligatoire dans l'Orne dans le cadre de la délivrance, par les SIE, des quitus automobile.

Le Président remercie les participants pour la qualité des échanges.

La séance est levée à 15 h15.

Alençon, le 15/11/2017

Le Secrétaire,



Eric FAUDEMER

Le Président,



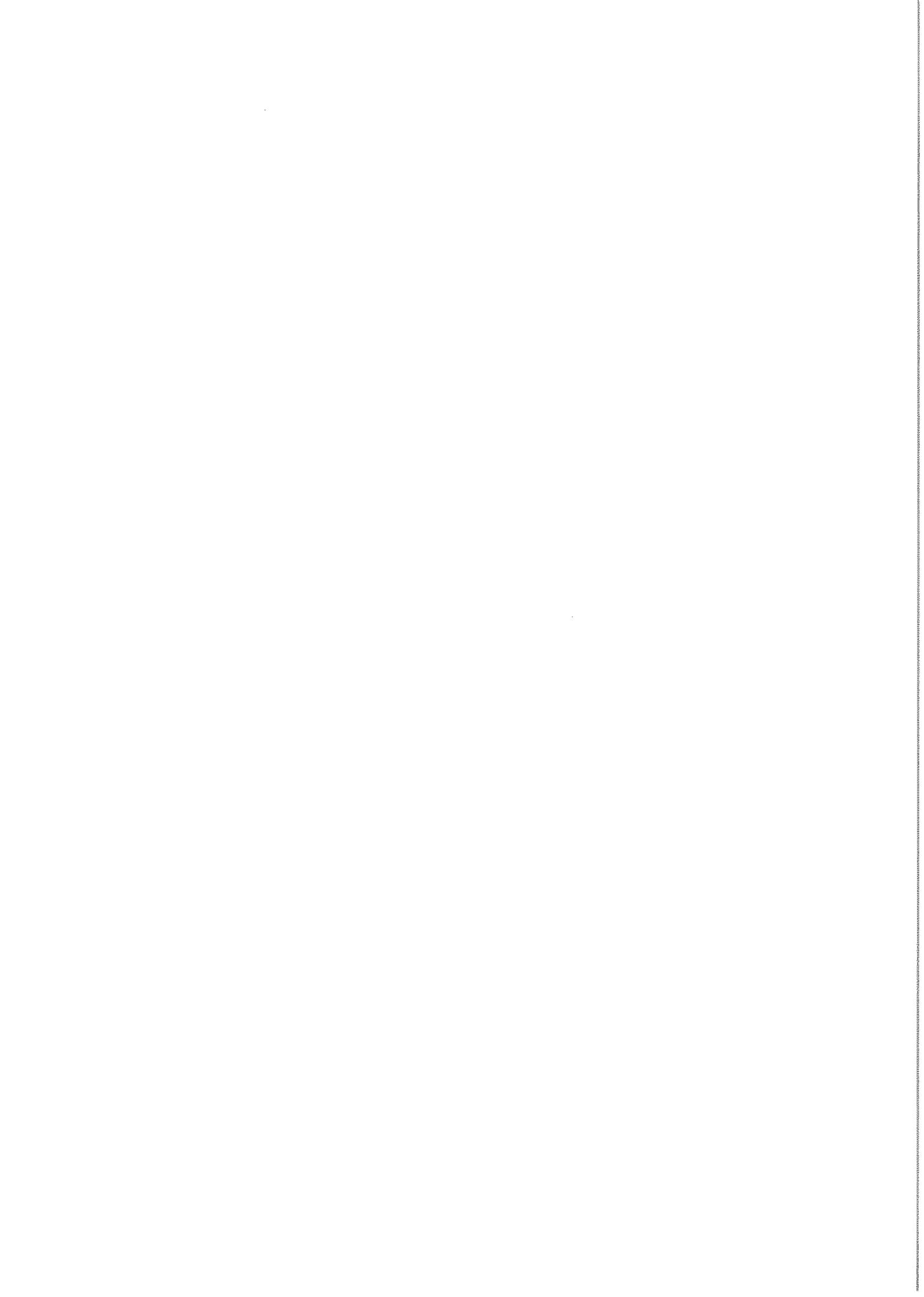
Marc BORREDON

Le Secrétaire – adjoint



Jacques HUET





N'oublions jamais de tendre la main à celui qui est à côté de nous

Secrétaire départemental: Olivier GAUDRON BDV ALENCON 02.33.32.50.50 Poste 5701

Secrétaire départemental adjoint : Thierry DELAUNE TRESORERIE L'AIGLE 02.33.24.33.24

Trésorier : JOEL TOUCHARD PDCE ALENCON

fo.ddfip61@dgfip.finances.gouv.fr

SITE LOCAL : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/061/>

Monsieur le Président

Monsieur Le Ministre DARMANIN a donné son feu vert à la DDFiP 61 pour engager la concertation sur poursuite des réformes, avant même le discours de politique générale du Premier Ministre, attendu le 4 juillet.

Vous nous avez convié à une réunion d'information le 19 juin 2017 soit un peu plus d'une semaine avant le Comité technique ayant pour objet, entre autres, notre avis sur les projets de restructurations que vous souhaitez pour l'ORNE en 2017.

FO est partagé entre le besoin d'information dont elle vous remercie et le délai de réflexion et de concertation que vous nous attribuez entre le projet soumis et son vote par les organisations syndicales du département dans un délai de 1 semaine.

C'est un projet que vous nous aviez déjà soumis et qui avait fait l'objet d'une décision défavorable tant par les Organisations syndicales que par la DG.

Nous avons rencontré les agents de l'AIGLE ainsi que le responsable de Putanges

Il nous apparaissait particulièrement difficile d'exprimer un avis sans avoir auparavant recueilli le ressenti et la position des premiers concernés par ce projet.

Rien n'est changé aujourd'hui.

Les agents ont pu sous couvert de l'anonymat se prononcer sur le contenu de deux propositions :

Présents 12 votants 11 (une abstention)

- Etes vous favorable à la fermeture du SIE/SIP de l'aigle avec transfert des missions sur le SIE/SIP de MORTAGNE.

REPONSES : Oui 0 Non 11

- Etes vous favorable au maintien du SIE/SIP de Laigle avec le transfert du service dans les locaux de la future maison des Services Publics de l'AIGLE.present

REPONSES : Oui 10 Non 1

Nous sommes défavorables à la fermeture des deux sites, tant dans l'impact humain avec des déplacements professionnels beaucoup plus longs engendrant une fatigue et des risques beaucoup plus importants pour les personnels de la DGFIP que pour la désertification des services publics dans les milieux ruraux pour les usagers.

**SERVICE
PUBLIC**
JE-NOUS-TOUS AVEC FO!

Déclaration liminaire des élus CFDT au CTL du 28/06/2017

Monsieur le Président,

Le CTL que nous abordons aujourd'hui est chargé. Chargé en nombre de points inscrits à l'ordre du jour (et à ce sujet nous vous remercions d'avoir pris en compte nos observations quant à la durée de la réunion prévue sur la journée entière), mais aussi et surtout chargé de projets aux lourdes conséquences tant pour les agents que pour les usagers du service public dans notre département : regroupement de l'ensemble des services SPF sur le seul site d'Alençon, transfert de la mission évaluation domaniale en antenne supra-départementale, suppression de l'activité « recouvrement de l'impôt » dans les trésoreries, suppression pure et simple de la trésorerie de Putanges et du SIP/SIE de L'Aigle... Le rouleau compresseur continue sa progression à un rythme de forcené. De quoi ajouter toujours et encore au stress et à l'angoisse de nos collègues confrontés sans cesse aux suppressions d'emplois et/ou à la fermeture de leur poste ou du poste voisin, en se demandant « qui sera le prochain ? »

Ce stress, ce désarroi, vous n'êtes pas sans l'ignorer. Que ce soit au travers des observations transcrites dans le DUERP, ou des résultats du baromètre social de la DDFIP sur lesquels nous reviendrons au cours de ce CTL, le constat est sans appel : charges de travail trop importantes, rythme de changement trop rapide, niveau élevé de stress, les clignotants sont au rouge, et plus encore qu'au niveau national, les agents de l'Orne sont inquiets, pessimistes sur leur devenir ... et pour nombre d'entre eux « à bout de souffle » : est-il besoin de vous le rappeler ? 82% des agents du département ont le sentiment « de ne plus pouvoir faire face » contre 76% au niveau national (ce qui est déjà intolérable !)

Dans cette liminaire, la CFDT ne s'étendra pas sur chacun des sujets inscrits à l'ordre du jour, c'est le but du CTL. Quelques remarques cependant concernant deux dossiers :

S'agissant de l'avenir du SIP/SIE de L'Aigle :

Il avait été acté que la fermeture du SIP/SIE ne se ferait pas tant que la maison de service public portée par la commune n'aurait pas vu le jour... Dans l'état actuel du projet, il est clair que le bâtiment ne sera pas opérationnel au 1er janvier 2018... Malgré tout, et malgré le constat évoqué ci-dessus concernant le malaise des agents du département, vous avez fait le choix de donner un coup d'accélérateur à l'ASR 2018, et de présenter votre projet de suppression du SIP/SIE de L'Aigle, ainsi que tous les autres projets de l'ASR, dans un calendrier très contraint, et qui plus est, en période de congés d'été. Consultation des agents, consultation des élus, des organisations syndicales... tout cela doit se faire courant juillet pour une mise en œuvre de vos projets (s'ils sont validés) au 1er janvier 2018. Pensez-vous réellement que ce choix est de nature à établir un dialogue social posé et constructif avec les agents, ou avec les organisations syndicales qui les représentent ? Ce n'est pas l'avis des élus CFDT ...

Le 19 juin 2017, au sujet du devenir du SIP/SIE de L'Aigle, vous nous avez déclaré que vous étiez « têtu ». Les agents de L'Aigle, que la CFDT a rencontré le 26 juin, le sont aussi dans leur volonté de défendre un service public de qualité et de proximité.

S'agissant maintenant de la réorganisation de la mission domaniale, et notamment de la partie évaluation :

La CFDT vous pose la question : cautionnez-vous le calendrier fixé par la DGFIP ? Trouvez-vous normal et digne d'un dialogue social de qualité que nous ayons aujourd'hui à nous prononcer sur une réorganisation des services, alors même que les agents concernés ont dû, depuis cinq mois déjà, s'inscrire dans un schéma de mutation ?

La CFDT dénonce avec force et fermeté le traitement qui a été réservé aux évaluateurs de France Domaine ces dernières années, et contre lequel la CFDT s'est battue au niveau national, face à une DGFIP complètement sourde, qui a préféré traiter ses agents avec un immense mépris.... Pour mémoire : en septembre 2014, les inspecteurs évaluateurs, bien qu'affectés en Direction, ont été exclus de la prime mensuelle de 150 euros attribuée à leurs collègues ayant la même affectation. En mars 2015, ils ont été affectés d'office dans une nouvelle RAN créée à leur unique intention, avec pour seul but de mettre fin à leur revendication de la prime de direction. En janvier 2017, ils ont dû s'inscrire dans un mouvement de mutation national, pour le 1er septembre, alors même que la réorganisation de la mission n'était pas encore validée ! Non seulement ils subissent la disparition de leur département d'une mission à laquelle ils pouvaient être attachés, mais ils se sont vus de plus refuser le droit de priorité pour suivre leur mission au niveau supra-départemental ...

Je vous laisse tirer le bilan de cette opération : la DGFIP peut être fière ! Côté administration, elle se prive de la technicité d'évaluateurs expérimentés ... côté humain, un tel comportement ne peut qu'accroître le sentiment de mal-être des personnels qui se voient traités comme de simples pions, sans la moindre considération...

Ces deux exemples démontrent une nouvelle fois, s'il en était besoin, que toutes ces décisions prises au détriment de la qualité de vie au travail et d'un Service Public de qualité, mènent inexorablement la DGFIP dans une impasse.

Les élus reviendront plus en détail sur l'ensemble de ces sujets au cours de ce comité.

Les élus CFDT en CT : Marie-Christine QUENTIN, Jacques HUET (suppléant).